



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2024 - 41

TARIF POUR LA MÉDECINE PRÉVENTIVE 2025

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 28 novembre à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 22

Quorum : **16**

Date de convocation : 21 novembre 2024

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Chalette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmots
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Madame LEVY Véronique – Maire d'Aulnay la Rivière
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au maire de Fleury les Aubrais
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|------------------------------|---|---------------------------|
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à | Madame GALZIN Florence |
| - Monsieur RIVIERE William | à | Monsieur BRICHARD Gérard |
| - Monsieur CAMMAL Francis | à | Madame MARTIN Valérie |
| - Madame FLEURY Line | à | Madame MELZASSARD Corinne |
| - Monsieur JACQUET David | à | Monsieur LACROIX Bruno |

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Madame la Présidente expose que conformément à la délibération 2009 du Conseil d'Administration créant le service de médecine préventive, le financement de ce service est assuré par une cotisation portant sur l'ensemble des rémunérations du personnel des collectivités adhérentes.

Le Conseil d'Administration a fixé cette cotisation à 0,33 % pour les collectivités affiliées par délibération du 26 novembre 2012 et à 0,35% pour la Région Centre Val de Loire et le SDIS par délibération du 22 avril 2021.

Il est proposé de reconduire ces taux pour l'année 2025.

Par ailleurs, pour essayer d'enrayer le taux d'absentéisme croissant enregistré sur les visites médicales et entretiens infirmiers, le Conseil d'Administration avait décidé lors de sa séance du 27 novembre 2019, de mettre en place une tarification spécifique supplémentaire. Ainsi, toute absence injustifiée aurait dû faire l'objet d'une facturation de 80 euros pour une visite médicale et de 48 euros pour un entretien infirmier à compter de janvier 2020. Compte tenu de la crise sanitaire ces dispositions n'ont été mises en œuvre qu'à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé de les reconduire dans les mêmes conditions pour 2025.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 05 décembre 2024

La Présidente



Florence GALZIN